

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[FAM 1999-09-60](#)[Item Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 8 février 1899](#)

Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 8 février 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrre de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilièrre de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[8 février 1899](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Offroy et Cie](#)

Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

RésuméMarie Moret informe la banque qu'elle envoie deux chèques : de 44 F à A. Rainal aîné et de 12,20 F à Foulon et Quantin à Paris.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Maison M. Foulon et G. Quantin](#)
- [Rainal, Adolphe](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation1 p. (206r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilstère de Guise

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

Paris 8 Janvier 1899

me boulevard

Messieurs Offroy, Guindé et Co,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 29 janvier dernier reconnaissant l'exactitude du relevé de mon compte chez vous au 31 décembre dernier.

L'objet de la présente est de vous prier de m'adresser note que j'envoie aujourd'hui les deux chèques suivants :

N° 76975, valeur 44 francs à l'ordre de M. A. Nainal, aîné, Paris

N° 76976, valeur 12 fr. 20 à

l'ordre de M. M. Foulon et Quantin, Paris.

Veuillez faire bon accueil à ces deux chèques et agréer je vous prie, Messieurs, l'assurance de toute ma considération

Marie Gavon